

les honorables députés mêmes qui vont approuver le gouvernement et qui vont voter en faveur de cet item, ne le feront pas de bon cœur, mais avec un sincère regret. (Texte.)

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ayant déjà exprimé mon opinion sur la question débattue, je ne me propose pas d'être long. Comme mon honorable ami, M. Laurier, je suis convaincu que c'est une question au sujet de laquelle chaque député a parfaitement droit de voter à sa guise et d'exprimer sa propre opinion individuelle.

Mais sans vouloir que des cas de cette nature puissent servir de précédents, je suis disposé, pour ma part, à croire que dans le cas actuel les circonstances sont telles, qu'elles justifient les représentants du peuple canadien à voter une somme raisonnable pour venir en aide à la famille de l'homme d'Etat défunt.

D'après ce que j'ai pu comprendre, la position est celle-ci : j'ai été informé de bonne source et je crois que sir John Thompson est mort, sans rien laisser du tout à sa famille. Je sais que c'est l'habitude de dire qu'un homme doit pourvoir à l'avenir de sa famille au moyen d'une assurance sur sa vie, ou de quelque manière semblable. Mais je ferai remarquer qu'il était impossible pour un homme occupant la position de sir John Thompson, lorsqu'il fut devenu premier ministre du Canada, de mettre de côté une partie quelconque de ses appointements. J'ajouterai aussi, que je ne crois pas que dans les dix ou douze dernières années de sa vie, vu son état de santé—que malheureusement le public ignorait—il n'aurait pas pu se faire assurer. Il a été frappé dans toute la force de l'âge. Il a été frappé dans des circonstances qui ont à bon droit, je crois, provoqué de profondes sympathies dans toutes les classes de la société, et je ne pense pas, que dans ce cas du moins, la population en général, soit opposée à ce que la nation paie un tribut raisonnable à la veuve et aux enfants du défunt qui par ses connaissances et ses talents a cherché à servir son pays fidèlement. Je prends sur moi, vu les circonstances, d'appuyer toute proposition raisonnable que le gouvernement jugera à propos de faire.

Quant à la question de précédents nous avons la pension annuelle de \$1,200 que nous payons à la veuve de feu sir George Cartier qui, malheureusement, a laissé sa famille dans des circonstances à peu près semblables. Je crois que c'est un bon précédent à suivre et pour ma part, je me crois pleinement justifié d'appuyer la proposition du gouvernement.

M. CURRAN : Je n'ai qu'un mot à ajouter aux remarques qui ont été faites ce soir. Le discours que vient de prononcer l'honorable député d'Oxford-sud, recevra l'approbation de l'immense majorité de la population. Mais je désire attirer l'attention sur un fait qui est à ma connaissance personnelle : lorsqu'il fut connu que le parlement voterait une certaine somme et que l'opposition approuverait le projet, cela a en un mauvais effet sur les souscriptions particulières. S'il n'avait pas été question de cela, je suis convaincu que les souscriptions auraient dépassé, de beaucoup, les \$25,000 qu'on demande aujourd'hui au parlement ; mon impression est qu'elles auraient atteint \$75,000. Vu ces circonstances et vu aussi le superbe discours prononcé par l'honorable chef de l'opposition, j'espère que la Chambre votera presque unanimement la somme

M. LEGRIS.

que le gouvernement nous demande pour la veuve et les enfants de sir John Thompson.

Sir DONALD-A. SMITH : J'ai écouté avec un extrême plaisir les belles paroles de l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright) à l'adresse de celui que la mort nous a enlevé, et bien que je ne fusse pas présent quand l'honorable chef de l'opposition a parlé, je suis informé qu'il s'est montré tout aussi bien disposé. J'espère donc que ceux qui se sont opposés à cette demande vont retirer leur opposition, pour que le vote soit unanime. Comme on l'a dit avant moi, je crois qu'il est impossible pour un premier ministre, pour quelqu'un dans la position de feu sir John Thompson, de mettre quelque chose de côté sur le traitement qu'il reçoit. Il est obligé de faire bonne figure à la tête du gouvernement et quiconque est passé par là, ou connaît les exigences de la position, sait que toute économie est impossible.

Je ne crois pas que le cas actuel doive servir de précédent, mais je considère qu'il est accompagné de circonstances spéciales qui permettront à tous ceux qui n'étaient pas disposés à voter la somme demandée, de retirer leurs objections pour que le vote soit unanime.

M. FRASER : La raison donnée par l'honorable député de Montréal-ouest (sir Donald A. Smith) m'oblige à voter contre la proposition du gouvernement. S'il est impossible à un premier ministre de faire des économies, il s'en suit que l'Etat doit pourvoir à l'avenir de la famille de quiconque accepte cette position, à moins qu'il n'y ait lui-même pourvu. Si un premier ministre du Canada ne peut rien mettre de côté pour sa famille, alors qu'on le sache, et tout premier ministre, à moins qu'il ait de la fortune comme l'honorable député de Montréal-ouest, pourra s'attendre à ce que l'Etat se charge de sa famille. Je ne partage pas du tout cette opinion et c'est une des raisons qui me portent à voter contre la proposition. Un homme peut rendre de grands services à son pays et se trouver dans de telles circonstances que l'Etat doive lui venir en aide, et je ne m'opposerais pas à une pension annuelle comme ce qui a été fait pour la veuve de sir George Etienne Cartier. Mais si nous votons une somme ronde, et surtout si nous la votons pour la raison donnée par l'honorable député de Montréal-ouest, nous établissons un précédent pour tous les parlements à venir à l'égard des familles de tous les premiers ministres.

Je respecte autant que qui que ce soit la mémoire du défunt ministre, mais je maintiens que si nous votons \$25,000 à sa veuve, sous prétexte qu'il lui était impossible de faire des économies sur le salaire qu'il recevait, nous consacrons le principe que si un premier ministre meurt sans fortune, l'Etat doit se charger de sa famille.

Je ne suis pas de cette opinion. Je ne veux pas que nos premiers ministres soient sous l'impression que lorsqu'ils mourront l'Etat prendra soin de leurs familles. Si l'on n'a pas de meilleure raison à donner, je devrai voter contre la proposition. Tout le monde au Canada, doit vivre selon ses moyens. Je ne crois pas non plus qu'un premier ministre qui reçoit \$8,000 ou \$9,000 par année soit tenu de tout dépenser en frais de représentation. Il vaudrait mieux pour le pays, qu'il en mit une partie de côté, que de tant dépenser en réceptions. Qu'un premier ministre fasse son devoir, comme sir John